

PIECES A PRODUIRE POUR LA DEMANDE DE CARTE DE COMMERCANT NON SEDENTAIRE

EN MATIERE DE DEMANDE INITIALE

- Le formulaire CERFA de DECLARATION PREALABLE D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE OU ARTISANALE AMBULANTE
- 1 photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) **en cours de validité** ou 1 extrait d'acte de naissance
- 1 photocopie du titre de circulation ou de l'attestation provisoire pour les personnes sans domicile fixe depuis plus de 6 mois
- 1 photocopie du titre de séjour **en cours de validité et à jour au niveau de l'adresse de domicile** pour les personnes de nationalité étrangère (hors Pays de l'Union Européenne)
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...)
- En cas d'hébergement par une tierce personne, 1 photocopie de son justificatif de domicile accompagnée d'une attestation d'hébergement signée en original par l'hébergeur
- 1 extrait de Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) original, de moins de 3 mois pour un commerçant inscrit au RCS ou pour une société
- 1 exemplaire du certificat d'entreprise de l'INSEE + 1 photocopie du formulaire P0-Y (si la déclaration a été traitée par l'URSSAF) pour un commerçant bénéficiant de la dispense d'immatriculation (auto-entrepreneur)
- 1 photographie d'identité **en couleur et récente**
- 1 chèque de 15 € à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie

EN MATIERE DE RENOUVELLEMENT

- Le formulaire CERFA
- 1 photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) **en cours de validité** ou 1 extrait d'acte de naissance
- 1 photocopie du titre de circulation ou de l'attestation provisoire pour les personnes sans domicile fixe depuis plus de 6 mois
- 1 photocopie du titre de séjour **en cours de validité et à jour au niveau de l'adresse de domicile** pour les personnes de nationalité étrangère (hors Pays de l'Union Européenne)
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...)
- En cas d'hébergement par une tierce personne, 1 photocopie de son justificatif de domicile accompagnée d'une attestation d'hébergement signée en original par l'hébergeur
- 1 extrait de Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) original, de moins de 3 mois pour un commerçant inscrit au RCS ou pour une société
- 1 exemplaire du certificat d'entreprise de l'INSEE pour un commerçant bénéficiant de la dispense d'immatriculation (auto-entrepreneur) + 1 attestation sur l'honneur qu'il bénéficie toujours de cette disposition
- 1 photographie d'identité **en couleur et récente**
- 1 chèque de 15 € à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie

EN MATIERE DE MODIFICATION

- Le formulaire CERFA
- Pour un commerçant inscrit au RCS ou pour une société, 1 extrait RCS original, de moins de 3 mois faisant apparaître la modification
- Pour un auto-entrepreneur, 1 attestation sur l'honneur qu'il bénéficie toujours de la dispense d'immatriculation + les justificatifs de la modification (ou des modifications) déclarée(s)
- 1 photographie d'identité **en couleur et récente**
- 1 chèque de 15 € à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie